



Commune de STUCKANGE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE METZERVISSE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

ARRETÉ TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRETE N°56AR2025

Le Maire,

- Vu** les articles L 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** le Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu** l'article R610-5 du code Pénal ;

CONSIDERANT la demande d'occupation du domaine public formulée le 09 juillet 2025 par Monsieur Sofiane BOUFERMEL, domicilié 6 rue des Mélézes à Stuckange, pour empiéter sur le domaine public de la commune devant le 6 rue des Mélézes, dans le cadre de l'installation de sa piscine ;

- Vu** l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle), pour M. Sofiane BOUFERMEL, est autorisée à occuper le domaine public de la commune devant le 6 rue des Mélézes, en empiétant sur la chaussée avec une bétonnière, le jeudi 10 juillet 2025 de 14h00 à 17h00, afin de permettre le bon déroulement des travaux pour l'installation de sa piscine.

L'emprise sur le domaine public sera d'environ 2 mètres sur 2,50 mètres.

Article 2. Pendant la durée des travaux, la société EQIOM Bétons de Uckange (Moselle) est tenue de mettre en place la signalisation de sécurité adéquate, à ne pas gêner, à rendre le domaine public en état de propreté.

Article 3. Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Madame la Commandante de gendarmerie.

Fait à Stuckange, le 09 juillet 2025.

Le Maire,
Olivier SEGURA.

Publié le : 09/07/2025

